

<b>FICHE C</b>	<b>FIXER DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL COHÉRENTS</b>
<b>ENJEUX</b>	<p>Les communes ont besoin d’être accompagnées dans l’élaboration et la révision de leur document d’urbanisme pour fixer des objectifs de développement réalistes et définir des surfaces à urbaniser en cohérence avec ces objectifs.</p> <p>Les personnes publiques associées (PPA) et la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) sont amenées à donner leur avis sur les documents d’urbanisme, notamment au regard des objectifs de développement fixés par les communes. La précision de critères d’analyse de ces documents est nécessaire pour affiner une méthode partagée afin d’assurer l’équité de traitement des projets.</p> <p>La méthode proposée ci-dessous doit permettre de comprendre la situation de la commune et d’éviter des incohérences entre les surfaces mises à disposition et les besoins estimés par la commune. Elle s’adaptera si nécessaire aux documents intercommunaux.</p>
<b>ACTIONS</b>	<p>Le tableau ci-joint invite l’ élu, appuyé par le bureau d’études, à utiliser ces indicateurs comme éléments essentiels pour le guider dans le choix de ses objectifs.</p> <p>Cette méthode propose de partir d’un état des lieux pour déterminer le projet communal et sa traduction en surfaces.</p>
<b>QUI FAIT QUOI ?</b>	<p>Les signataires communiquent aux bureaux d’études et aux élus la liste d’indicateurs.</p> <p>La DDT intègre cette fiche dans le porter à connaissance.</p> <p>Les élus et les bureaux d’études renseignent et analysent ces indicateurs dans le rapport de présentation du document d’urbanisme.</p>
<b>INDICATEURS DE RÉALISATION ET DE RÉSULTAT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Répartition et évolution du zonage des documents d’urbanisme (DDT).</li> <li>✓ Présence des indicateurs demandés dans les rapports de présentation des documents d’urbanisme.</li> <li>✓ Valorisation des indicateurs pour l’instruction par les PPA et la CDCEA.</li> </ul>